



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Intermodalité Aménagement Logement  
Division Politique des Politiques Territoriales de  
l'Aménagement  
Affaire suivie par :  
Céline LEMASSON  
celine.lemasson@developpement-durable.gouv.fr

Nantes, le 21 juin 2021

<b>Comité régional des professionnels du bâtiment 11 juin 2021</b>			
<b>Participants :</b>	FFB : Isabelle MOREL, Théophile MOREAU CAPEB : Yannick FEVRIER CMA des Pays de la Loire : Luc DUPRE QUALIBAT : Eric GACOGNE CERIB : Florian PEDRONO CERC : François BOISSON CROAPL : Gilles CHABENES CAUE Vendée : Barbara SALOMON CEREMA : Sylvie LEVEAUX ADEME : Christophe de SAINT JORES	NOVABUILD : Juliette LAVISSE DDT44 : Lise VIROULAUD DDT53 : Bertrand COAT DDT72 : Isabelle BODIN, Philippe FOUQUET DDTM 85 : Dominique ROBIN DREAL : Manuelle SEIGNEUR, Vincent OTEKPO, Nathalie SIEFRIDT, Céline LEMASSON et Muriel LABONNE	
<b>Excusés</b>	AQC : Emilie ROCH-PAUTET, CAMPUS des Métiers : Nathalie ROBIN SOCOTEC : Denis DAGOURY, ATLANBOIS : Maxime BAUDRAND DDT49 : Bérénice NERON, URCAUE : Romain FONTENEAU, FPI : Patrick PAILLOUX, BRGM : Xavier RACHEZ GRETA-CFA 44: Fabrice CHARBONNIER, UNICEM : Emmanuel TORLASCO		
<b>Réf chrono :</b>	A21CL042	<b>Rédactrice :</b>	C. LEMASSON

## Ordre du jour

1/ Actualités réglementaires.....	1
2/ Tour de table.....	1
3/ Évaluer le gisement d'inertes produit sur un territoire.....	1
4/ Enjeux et conséquences de la réduction de la mise en installation de stockage.....	1
5/ Retrait gonflement des argiles : indemnités et réglementation.....	2

M. SEIGNEUR ouvre la séance après en avoir rappelé préalablement l'ordre du jour.

### 1/ Actualités réglementaires

→ *Intervention M. SEIGNEUR, DREAL (cf : diaporama)*

Trois sujets d'actualités sont présentés :

- Réécriture du code de la construction et de l'habitation et du permis d'expérimenter issu de la loi et des deux ordonnances ESSOC (loi pour un État au service d'une société de confiance).
- Point d'étape sur la Réglementation environnementale RE2020.
- Déclinaison pour le BTP de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Sylvie LEVEAUX (CEREMA) annonce la tenue d'un webinaire national le 29 juin de 9H30 à 11h30 :  
<https://www.cerema.fr/fr/evenements/re2020-evolutions-nouveautes-nouvelle-reglementation>

### 2/ Tour de table

Yannick FEVRIER - CAPEB : La RE2020 a démarré par un raté dans la méthode avec des annonces brutales en novembre. Pour autant, la concertation qui a suivi a permis de trouver des points d'accord.

En termes de conjoncture, la tension sur les prix, les difficultés d'approvisionnement et l'allongement des délais sont généralisés à l'ensemble des matériaux et se traduisent par des difficultés d'organisation des chantiers et des pénalités de retard potentielles. Les entreprises comme les architectes connaissent des difficultés à produire des estimations.

Les acteurs manquent de leviers locaux pour agir. La CAPEB a demandé à ses entreprises de revoir leurs conditions de devis et leurs clauses de révision des prix.

Ce sujet est encore plus important dans le cadre de MaPrimeRenov' où facture et devis doivent être similaires. Répondre à cette exigence sera difficile cette année. La CAPEB a déjà alerté les instances nationales.

Seuls les maçons s'en sortent mieux. Le béton est plutôt local et moins concerné.

Pour la FFB, Isabelle MOREL partage les constats de la CAPEB et confirme toute la pertinence du recours aux produits locaux, mais aussi aux produits recyclés et/ou réemployés qui réduisent la dépendance vis-à-vis du commerce international. Cela signifie qu'il faut commencer par mettre en place les filières de recyclage de certains matériaux.

À la difficulté de l'approvisionnement, s'ajoute de façon très aiguë, la problématique des recrutements. Les carnets de commandes sont remplis mais les professionnels ne trouvent pas la main d'œuvre nécessaire. Le déploiement des PTRE (plateforme territoriale de la rénovation énergétique) en pâtera.

Luc DUPRE, élu à la CMA, fait le constat d'une pagaille dans l'approvisionnement des matériaux et d'une hausse des prix considérable. Certains chantiers sont annulés du fait de ces hausses de prix. L'inquiétude est grande pour l'hiver prochain. Cette tension sur les livraisons ainsi que les négoce qui se vident sont susceptibles de générer du chômage partiel à la rentrée de septembre.

Concernant la RE2020, cette réglementation va dans le bon sens, c'est une amélioration, mais les entreprises n'ont pas la tête à ça, à force d'être sur tous les fronts. Les entreprises en sont à ne plus pouvoir faire des devis et les clients savent que ces devis ne seront pas valables en raison des retards.

Pour Eric GACOGNE (Qualibat) cette tension se concrétise par des retards dans la remise des dossiers de renouvellement de certification.

En ce qui concerne l'activité de Qualibat, celle-ci est stable. 8 à 9% des audits réalisés présentent des écarts majeurs.

*Question - I MOREL - Quels types de travaux génèrent des écarts ?*

Les écarts les plus grands se retrouvent sur la famille des menuiseries (garde corps) et celle de l'isolation (désordre lié au soufflage, mauvaise protection des dispositifs d'éclairage, matériaux sans ACERMI).

E GACOGNE a produit une carte des écarts par famille (analyse d'un instant T sur les 6 premiers mois de l'année), à la demande de M SEIGNEUR, cette carte pourra être présentée lors d'un prochain CRPB.

Toutes les entreprises présentant des écarts sont informées pour qu'elles y apportent une régulation. Si 80 % des entreprises font les retours attendus, 20 % restent sans réponse et pourraient perdre leur certification. Il y a donc une grande nécessité à sensibiliser les entreprises. La CAPEB et la FFB proposent de travailler ensemble sur la formation.

Qualibat est à disposition pour faire des présentations de ces résultats au niveau des départements.

Pour Novabuild. Juliette LAVISSE partage les problématiques citées et confirme une surchauffe de l'activité des adhérents.

Sur la RE2020, Novabuild accompagne les professionnels sur l'impact carbone avec un GT à venir qui y sera dédié. Novabuild se tient à la disposition de la DREAL pour diffuser l'information sur la RE2020

V OTEKPO précise que la DREAL envisage des points de communication et prendra contact avec les partenaires. La DREAL attend la publication des textes tout en se préparant pour septembre.

Barbara SALOMON - Le CAUE de la Vendée a organisé une visioconférence d'architecture sur la construction bas carbone (béton de chanvre, bois, paille, terre...) Celle-ci a été enregistrée. [https://youtu.be/9wj8K6vL\\_00](https://youtu.be/9wj8K6vL_00)

Et d'autres vidéos sont également disponibles sur la chaîne You Tube du CAUE, notamment sur le réemploi (FAIRE AVEC), l'architecture frugale (MADEC)... <https://www.caue85.com/caue-85-youtube/>

Gilles CHABENES (CROAPL). La RE2020 donne l'impression qu'on rajoute des couches à chaque fois.

Concernant le réemploi, il n'est pas certain que la maîtrise d'ouvrage s'entoure suffisamment des conseils de la maîtrise d'œuvre sur une technique qui, à ce jour, génère des surcoûts. Les incidences de ces innovations ne sont pas suffisamment appréhendées. Il y a certes la loi, mais il y a aussi les réalités et la manière dont on met en musique ces textes, leur traduction et les effets qu'ils vont générer. Quand on parle d'économie circulaire sur

un bâtiment, le coût du projet peut être augmenté de 15 à 20 %. Il y a une traduction très impactante dans le domaine de l'architecture et une incidence sur le coût, les études.

### **3/ Évaluer le gisement d'inertes produit sur un territoire**

→ *Intervention de François BOISSON, CERC (cf. diaporama)*

→ *Échanges avec la salle*

Isabelle MOREL confirme que les fédérations FFB et CAPEB sont bien engagées dans ces travaux. Même si les TP sont les premiers producteurs de déchets inertes, le bâtiment est aussi concerné. Les maçons génèrent des inertes et font des stockages temporaires et du concassage.

Les collectivités doivent être mises dans la boucle, elles ne sont pas encore bien rodées aux procédures administratives.

Ces études territoriales ont permis aux fédérations de se positionner auprès des collectivités sur les autres déchets générés par les artisans et d'identifier des pistes d'actions avec les structures qui pourraient faire du réemploi. Il faut continuer de travailler avec les territoires laboratoires.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, il est obligatoire de faire figurer dans tous devis de travaux des mentions liées à la gestion et aux modalités d'enlèvement des déchets liés aux futurs chantiers. Les fédérations informent et sensibilisent leurs adhérents.

Céline LEMASSON précise que le prochain numéro de la Lettre de la construction durable, produite par la DREAL, sera entièrement consacré à la déclinaison pour le bâtiment de la loi AGECE et à la mise en valeur d'expériences locales exemplaires.

Sylvie LEVEAUX souhaite savoir s'il y aura d'autres études territoriales et précise que le CEREMA a un grand intérêt à pouvoir échanger avec la CERC sur ces sujets. Lors du prochain CRPB du 22 octobre, le CEREMA viendra présenter le label 2EC, une nouvelle démarche de labellisation à l'échelle nationale dans le domaine de l'économie circulaire des projets du BTP. L'objectif de ce label est de développer et promouvoir l'économie circulaire dans les territoires à travers la labellisation de projets de constructions et d'aménagement et de mettre en lumière les compétences de l'ensemble des acteurs du BTP en matière de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers ainsi que la valorisation de matériaux alternatifs.

F BOISSON répond que d'autres territoires seront concernés mais qu'il conviendra de simplifier les échanges avec les collectivités pour faciliter ces travaux. Pour répondre à B SALOMON, la Vendée est déjà identifiée pour de futures études territoriales.

### **4/ Enjeux et conséquences de la réduction de la mise en installation de stockage**

→ *Intervention de Nathalie SIEFRIDT, DREAL (cf. diaporama)*

→ *Échanges avec la salle*

I MOREL souligne que, dès lors qu'on parle des déchets de chantier, il faut mettre dans la boucle les acteurs de l'aval - les collecteurs - qui maîtrisent ces sujets. Les collecteurs doivent refuser la collecte lorsque le tri n'est pas fait. Ils doivent aussi sensibiliser les professionnels du bâtiment, ils sont des spécialistes des déchets. Il faut donc associer toute la filière pour que cela soit efficace.

Quand une collecte de carton ne mentionne pas le tonnage repris, c'est un manque important. Il convient donc d'améliorer les procédures des collecteurs.

La FFB a travaillé avec la DREAL sur le volet contrôle. Il s'agit d'un volet complémentaire au travail d'information et de sensibilisation de la FFB.

G CHABENES : ces démarches sont vertueuses, mais quand on veut faire de l'incitation, au niveau de la consultation, il faut le mentionner dans le cahier des charges pour s'assurer que le travail sera fait en prenant en compte le temps effectif. Il faut pouvoir valoriser le temps passé. La quantification n'est jamais évidente. Cette quantification et cette valorisation peuvent être faites au doigt mouillé, mais doivent être faites et tracées pour s'assurer de la réalisation.

I MOREL : La FFB a mis en place une méthode « ratio coût/quantité » pour aider les adhérents. De plus, l'obligation du devis du 1<sup>er</sup> juillet imposera cette quantification du coût et temps passé. La FFB précise qu'il existe des entreprises spécialisées sur la quantification et l'estimation.

### **5/ Retrait gonflement des argiles : indemnisations et réglementation**

→ *Intervention de Vincent OTEKPO, DREAL (cf. diaporama)*

→ *Échanges avec la salle*

G CHABENES : ce n'est pas simplement un problème climatique mais aussi un problème de conception des fondations qui parfois ne sont pas compatibles avec la nature des terrains.

Il y a une nécessité d'avoir une étude adaptée. Les architectes ne font que 5% de la maison individuelle, les constructeurs de maisons individuelles n'ont pas forcément le même regard sur ces études techniques.

La CAPEB milite depuis longtemps sur cette mise à disposition des études et est favorable à un CRC sur cette thématique.

---

Avant la clôture des échanges Y FEVRIER évoque ARTIBAT.

La 17ème édition du Salon ARTIBAT, Salon de la Construction et des Travaux Publics se tiendra au Parc des Expositions de Rennes du 13 au 15 octobre 2021

<https://www.artibat.com/>

M. SEIGNEUR clôt la séance après en avoir rappelé la date du prochain CRPB : 22 octobre 2021 à 14h00.